

## Informations de base

**2025/2623(DEA)**

DEA - Procédure d'acte délégué

Normes techniques de réglementation précisant les éléments qu'une entité financière doit déterminer et évaluer lorsqu'elle sous-traite des services TIC qui soutiennent des fonctions critiques ou importantes

Complétant [2020/0266\(COD\)](#)

### Subject

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.04 Banques et crédit

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

## Informations complémentaires

**Source**

**Document**

**Date**

Commission européenne

[EUR-Lex](#)